|  |  |
| --- | --- |
| LOGO COLLECTIVITE | **N°**……………**Arrêté portant mise à disposition**M Grade  |

Le Maire (*ou le Président*) de ……………………………………………………………………………

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L512-12 à L512-15,

Vu le décret n° ………… du ………… portant statut particulier du cadre d’emplois des ……………… *(Cadre d’emplois d’origine),*

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux des fonctionnaires territoriaux notamment aux article 3, 5 et 9,

Vu la convention de mise à disposition passée entre (*collectivité d’origine)* …………………………… et (*organisme d’accueil*) …………………………………………,

Vu l’arrêté du ……fixant la dernière situation de M…………………, *(grade)* ……………, *(échelon)* …, *(ancienneté d’échelon)* ……………, indice brut …, indice majoré ……,

Vu la lettre d’acceptation de mise à disposition de M………………… en date du ………………,

*(Le cas échéant) Vu l’avis de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique du ………………,*

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** M…………………, …………………………………………. (grade) titulaire à temps complet (ou temps non complet à raison heures hebdomadaires) est placé(e), à compter du …………………………, à disposition de (organisme d’accueil) ……………………………… pour une durée de …………………… (Dans la limite de trois années renouvelables par période n’excédant pas trois années), pour une durée hebdomadaire de service de …….

**ARTICLE 2 :** M………………… est mis à disposition pour exercer les fonctions de …………… selon les modalités définies dans la convention ci-annexée.

**ARTICLE 3 :** M………………… percevra la rémunération correspondant à son grade, versée par (collectivité d’origine) …………………………………et, le cas échéant, les frais et sujétions auxquels il s’expose dans l’exercice des fonctions.

**ARTICLE 4 :** A l’expiration du délai mentionné à l’article 1, la mise à disposition pourra être renouvelée selon la même procédure. Sinon, M………………… sera réintégré (e) et réaffecté (e) dans les fonctions exercées avant la mise à disposition ou dans des fonctions d’un niveau hiérarchique comparable.

Il peut être mis fin à la mise à disposition avant le terme fixé par le présent arrêté :

* A l’initiative de l’administration d’origine, de l’administration ou organisme d’accueil, dans l’intérêt du service ; ou de M………………… selon un préavis de ………………… ;
* En cas de faute disciplinaire, le préavis pourra être réduit par accord ;
* Pour les fonctionnaires mis à disposition d’un employeur territorial pour effectuer la totalité de leur service : si un emploi correspondant aux fonctions est créé ou devient vacant, l’employeur territorial d’accueil doit proposer à M………………… une mutation ou éventuellement un détachement dans un délai maximum de 3 ans.

**ARTICLE 5 :** Le Secrétaire Général (*ou le Directeur Général des Services*) est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’agent.

Ampliation adressée :

 - au Président du Centre de Gestion de la Charente

 - au Comptable de la collectivité

 Fait à………………………,

 le……………………………

 Prénom, Nom et qualité du signataire

|  |
| --- |
| Le Maire (*ou le Président*),- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.Ce recours peut être déposé sur l’application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)Notifié le …………………………….Signature de l’agent : |